



PRODUCTION

- Les unités de production n°1, 3, 5 et 6 sont en fonctionnement, à disposition du réseau électrique.
- L'unité de production n°2 est à l'arrêt programmé pour une visite partielle.
- L'unité de production n°4 est à l'arrêt programmé pour une visite partielle.

JOURNEES ELECTRIQUES

PLUS QUE 2 JOURS POUR VOUS INSCRIRE AUX JOURNEES DE L'INDUSTRIE ELECTRIQUE



Comme tous les ans, la centrale nucléaire de Gravelines propose d'accueillir 300 visiteurs particuliers lors du week-end des **JIE des 15 et 16 juin prochains**. Venez nous rejoindre ou parlez-en autour de vous...

Pour vous inscrire, rien de plus simple : il suffit de choisir le site à visiter sur internet www.edf.fr/jie et de suivre les étapes. Les visites sont possibles à Gravelines à partir de 12 ans.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 2 mai 2019 pour la centrale de Gravelines.

PRODUCTION

1300 MILLIARDS DE KWH



Le cap des 1300 milliards de kWh produits par les 6 unités de production de la centrale de Gravelines en toute sûreté et sans gaz à effet de serre, vient d'être franchi le 22 avril 2019.

Depuis leur mise en exploitation, il y a maintenant 39 ans, les unités de production de la centrale de Gravelines ont produit au fil des années 1300 milliards de kWh, en toute sûreté et sans émission de CO2. C'est l'équivalent de 2,7 années de la consommation électrique totale en France, 5 années de consommation électrique de l'Espagne ou encore de 27 années de consommation des Hauts-de-France.

En 2018, la production annuelle des six unités de Gravelines représentait 34,6 TWh, soit près de 9% de la production d'énergie nucléaire d'EDF.

BIODIVERSITE

LES MOUTONS ONT REPRIS LEURS QUARTIERS D'ÉTÉ

Les moutons ont regagné la butte derrière le Centre d'Information du Public, pour la saison estivale. Pour la 6^{ème} année consécutive, la centrale a choisi l'éco pâturage, plutôt que le recours à des tondeuses mécaniques pour tondre l'herbe.



Des voisins familiers et apaisants, qui font désormais partie du paysage de la centrale. Ils ont été rejoints cette année par des abeilles, toujours dans l'objectif de contribution à la préservation de la biodiversité sur le site.



EXPLOITATION

Déclaration d'un événement significatif de sûreté générique de niveau 0 dans le cadre de l'application des procédures de conduite incidentelle.

En cas d'inétanchéité du circuit de refroidissement à l'arrêt (RRA), la procédure en vigueur implique d'isoler le circuit RRA pour contenir la fuite. Cette opération a pour conséquence l'indisponibilité des soupapes de protection du RRA qui permettent de contenir la montée en pression du circuit primaire. Pour pallier cette indisponibilité, la procédure prévoit en amont de se raccorder aux soupapes du Circuit de contrôle volumétrique et chimique (RCV). Or, dans certaines configurations spécifiques, la procédure peut amener à isoler le circuit RCV, entraînant ainsi l'indisponibilité des moyens de protections de montée en pression du circuit primaire. Une modification des procédures a été engagée pour les réacteurs de Chinon n°3 et Chinon n°4, seuls concernés en l'état. Elles seront effectives dans les six mois. Pour ces deux réacteurs, EDF a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire le 19/04/19 un événement significatif sûreté à caractère générique, au niveau 0 sur l'échelle INES qui en compte 7. Les modifications matérielles apportées lors des 3^{èmes} visites décennales (modifications matérielles permettant de bénéficier d'un moyen redondant de protection) et la conception même des autres réacteurs potentiellement concernés permettent d'exclure tout risque de suppression du circuit primaire.

Pendant, au titre des conséquences potentielles avant le passage des 3^{èmes} visites décennales des réacteurs de Fessenheim et du palier CPY, EDF a décidé d'étendre à ces réacteurs l'événement significatif sûreté à caractère générique au niveau 0 sur l'échelle INES qui en compte 7.

Palier CPY : 28 réacteurs de 900 MW (Les centrales de Blayais, Chinon, Cruas-Meysses, Dampierre-en-Burly, Gravelines, Saint-Laurent-des-Eaux et Tricastin).

Événement de sûreté

Le **25 avril 2019**, l'unité de production n°4 est à l'arrêt pour visite partielle. Deux motopompes sont mises hors exploitation pour réaliser un test sur un circuit participant à la réfrigération du circuit primaire dans le bâtiment réacteur. Dans le même temps, des opérations de manutention de combustible démarrent dans le bâtiment de la piscine de désactivation. Or les deux motopompes devaient être disponibles dans l'état de tranche de l'unité de production n°4. Dès détection de l'écart et conformément à nos procédures, les opérations de manutention sont immédiatement stoppées ainsi que le test sur le circuit de réfrigération. Les motopompes sont aussitôt remises en exploitation. Après analyse, la planification du test sur le circuit de réfrigération n'était pas compatible avec l'état de tranche de l'unité de production n°4. Cet écart qui n'a pas eu de conséquence sur la sûreté, ni sur l'environnement et la santé des intervenants, a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire au niveau 0, en-dessous de l'échelle INES le 26 avril 2019.

Événements de radioprotection

Le **17 avril 2019**, l'unité de production n°4 est en arrêt pour maintenance. A l'intérieur du bâtiment réacteur, situé en partie nucléaire, deux intervenants constatent que le balisage de zones orange* a été partiellement déposé, à deux endroits, durant quelques heures. Dès la détection des écarts, les balisages ont immédiatement été remis en conformité. Cet écart du domaine radioprotection a été déclaré à l'Autorité de Sûreté Nucléaire au niveau 0, en-dessous de l'échelle INES le **23 avril 2019**.

** L'accès en zone orange, qui présente un débit de dose supérieur à 2 mSv/heure est strictement réglementé et doit être balisé.*

Le **23 avril 2019**, trois intervenants habilités ont accédé à une aire d'entreposage d'outillage très faiblement active, situé en partie nucléaire, avec chacun leur dosimètre passif individuel durant 10 mn, alors qu'il faut également porter le dosimètre opérationnel*. Dès détection de l'écart, l'activité est immédiatement stoppée. La mesure de radioactivité ambiante sur l'aire d'entreposage montre une valeur négligeable. Cet écart, sans conséquence pour la santé des intervenants, a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire le **25 avril 2019** au niveau 0, en dessous de l'échelle INES.

** Pour accéder en zone contrôlée, tous les intervenants doivent obligatoirement porter deux dosimètres : un dosimètre passif qui enregistre la dose prise par chaque intervenant sur un mois ou plusieurs mois et un dosimètre opérationnel qui mesure la dosimétrie prise en temps réel sur une activité donnée. Ce dernier comporte une alarme pouvant les avertir en cas d'exposition anormale.*